



ORANGE, le 11 Juillet 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**RUE DES LILAS –  
IMPASSE DES LILAS -**

**D. A. C.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de démolition des bâtiments du pôle multimodal RFF (gare), **Rue des LILAS partie OUEST-EST (côté mur gare) et Impasse des Lilas (en totalité)**, le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit, pour les besoins de l'intervention. La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée ou interdite, pendant les phases de démolition.

Seuls les riverains de la Rue des Lilas seront autorisés pendant la fermeture à la circulation à accéder à leur habitation depuis l'Avenue de l'Argensol ainsi que les véhicules de secours et d'incendie ou de police.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 12 Août 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 semaines, sous l'entière responsabilité de La Société PREMYS Agence GENIER-DEFORGE MEDITERRANEE de VITROLLES (13).